

---

Adresse des autorités constituées de la commune de Gravelines (Nord) qui applaudissent à la punition de la faction catilinaire, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des autorités constituées de la commune de Gravelines (Nord) qui applaudissent à la punition de la faction catilinaire, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 421;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23104\\_t1\\_0421\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23104_t1_0421_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

## 46

Le citoyen Fournier, libraire, rue de la Raison à Paris, fait hommage à la Convention nationale d'un petit alphabet républicain, ou méthode ingénieuse pour apprendre à lire aux enfans.

Mention au procès-verbal, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

## 47

Les autorités constituées de Gravelines (2) témoignent l'horreur qu'elles ont eue du projet infâme de la faction catilinaire, applaudissent à la punition des monstres qui l'ont conçu, et jurent de voir toujours la Convention nationale comme leur seul point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Les off. mun. et le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Gravelines, le c. de surveillance, le juge de paix et ses assesseurs, et autres autorités constituées, à la Conv.; Gravelines, 18 therm. II] (4).

Citoyens représentants,

Nous n'avons pu apprendre sans frémir d'horreur le projet infâme du monstre, que la justice nationale et le glaive de la loi viennent de frapper.

Cette faction catilinaire, formée sous le voile de la vertu et au sein de la plus profonde

hypocrisie, tient encore nos âmes dans cette forte indignation que tout homme libre éprouve toujours lors qu'il porte ses regards sur les suites terribles de ces grands crimes, que, de tems à autre, l'orgueil et l'ambition enfantent sur la terre, pour le malheur du monde.

C'est dans cet état d'agitation que nous nous livrons au sentiment de reconnaissance et de félicitation que toute la République vous doit, o! législateurs aussi vertueux qu'intrépides, pour l'avoir sauvée encore une fois, par votre prudence et votre sublime courage, de l'abîme affreux où l'alloit plonger ce nouveau triumvirat, formé sur les débris encore sanglants de vingt factions successivement éteintes, pour ne régner que sur des monceaux de morts, et sur quelques vils esclaves, complices de ce grand scélérat qui avoit ourdi cette trame odieuse. De ce moderne Cronwel, dont les noirs desseins contre sa patrie, n'avoient pas échappés dans le tems à la sagacité de l'immortel Marat : cet ami du peuple a vécu trop peu pour la République; ses regards seuls déjouoient les complots, et sa gloire modeste comprimoit les projets désastreux de la perverse ambition...

Qui peut douter que l'infâme Robespierre n'ait souri au coup mortel qui nous a ravi ce célèbre républicain?... Il étoit l'ami et le défenseur des vrais patriotes... et ce Catilinat en formoit sa liste de proscription !... Il est tombé, ce monstre, L'orgueil l'a précipité dans l'abîme.

Agréez, citoyens représentants, l'expression de nos cœurs et de notre dévouement entier et inaltérable pour la représentation nationale, à qui nous renouvelons nos sermens de lui rester constamment unis, et de ne vouloir, comme elle, que la République démocratique, une et indivisible.

Conseil général de la commune	Comité révolution <sup>re</sup>	Juge de paix et assesseurs	Officiers militaires
LERY ( <i>maire</i> ), N. DECARPENTRY, L. CHOMEL, MMASSON, DEMARLE, LEMOINE Cadet ( <i>notable</i> ), BANDART WANTY ( <i>notable</i> ), THONIN ( <i>notable</i> ), autre MASSON, CATOIRE ( <i>notable</i> ) DANTIN ( <i>notable</i> ), BLONDEL, BARRE ( <i>agent nat.</i> ), FLAMENT ( <i>secrét.- greffier</i> ).	DE-CARPENTRY ( <i>j. de paix</i> ), LEFEBVRE, L. MOINE, DALBERT, WANE, INCIL, DEBETTE, CURTÉ, GALLISET.	RIVIERE, J. DEMARLE ( <i>assesseur</i> ), PALIGNI ( <i>secrét.</i> ), FLAVIGNY.	VELAY ( <i>comm<sup>dt</sup> amovible</i> ), Le caissier part <sup>r</sup> de la guerre LE COCQ fils, JAUDART ( <i>étapier</i> ), DAZAS ( <i>aide-g-m<sup>r</sup> des vivres</i> ), Pour les classes maritimes R <sup>d</sup> PETITON, Pour le corps du génie MANSON ( <i>cap<sup>e</sup> comm<sup>dt</sup></i> ), Pour les off <sup>ers</sup> de santé de l'hôp <sup>al</sup> m <sup>re</sup> MARTIN ( <i>chirurg. de 1<sup>re</sup> classe</i> ), Le c <sup>dt</sup> d'artillerie FOLLIASSOU LECOCQ père.

(1) P.-V., XLIII, 146. B<sup>in</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) Nord.

(3) P.-V., XLIII, 147.

(4) C 313, pl. 1 247, p. 22. B<sup>in</sup>, 26 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).